

mais il semble croire qu'en réduisant le taux de l'intérêt il réduit le capital. Je ne suis pas de cet avis.

Dans tous les cas, nous avons très bien passé le temps. Je crois que la position de la gauche est meilleure aujourd'hui qu'elle n'était au commencement de la session. Vous avez dû remarquer qu'aux dernières élections nous avons triomphé sur toute la ligne, et je n'ai pas de doute que le parti libéral va continuer dans cette voie, qu'il va triompher dans Cardwell et dans toutes les autres divisions où il y aura des élections d'ici au mois de janvier prochain.

Sir JOHN A. MACDONALD : Dans ce cas-là nous ne ferons pas ces élections.

M. TROW : Alors nous resterons dans la même position. Je sais que les reporters ne tiennent pas à travailler beaucoup aujourd'hui, et par conséquent je clos mes remarques.

#### ADRESSE A SON EXCELLENCE.

M. L'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, conformément à la résolution de cette Chambre au sujet de la présentation d'une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, je me suis rendu au Sénat et ai présenté la dite adresse, et j'ai reçu la réponse, dont j'ai laissé une copie sur le bureau de la Chambre.

M. TROW : Je vois mon honorable ami, sir Donald Smith. Il a un jour clos la session d'une manière très agréable, et j'espère qu'il fera de même aujourd'hui.

Sir DONALD SMITH : Je n'ai pas eu le plaisir d'entendre l'admirable discours de l'honorable député. Je suis entré juste au moment où il allait finir, de sorte qu'il me serait impossible de suivre la voie qu'il a parcourue ; mais je suis sûr que tous les membres de cette Chambre sont toujours enchantés d'entendre l'honorable député, et cela même quand nous sommes tous ravis de retourner dans nos foyers, à la fin de la session. Nous tenons tous en très haute estime l'honorable député de Perth-Sud (M. Trow), et nous espérons tous qu'il vivra longtemps encore pour porter en des termes aussi heureux la parole devant cette Chambre en ces occasions, parlant comme me le rappelle un honorable député du côté gauche de la Chambre. Néanmoins, de quel côté de la Chambre qu'il porte la parole, nous serons tous heureux de l'entendre, j'en suis sûr ; et s'il se décidait jamais à venir siéger de ce côté-ci, les députés de la droite le recevraient à bras ouverts.

M. DAVIN : J'ai écouté avec beaucoup de plaisir les remarques de l'honorable député de Perth-Sud (M. Trow), et je suis heureux que la session se termine par des paroles aussi énergiques sur l'importance du Nord-Ouest. A une phase moins avancée de la session, j'ai essayé d'établir une thèse dans le même sens, bien que d'une manière peut-être moins heureuse. Je crois, M. l'Orateur, que c'est de bon augure que la session finisse avec ces paroles de mon honorable ami, qui poignent si vivement la position qu'occupe le Nord-Ouest à l'égard du Canada tout entier. Car, que l'on ne se méprenne pas, cette grande région sera le grenier du Canada. Elle a déjà donné au pays une position qu'il n'aurait pas atteint sans elle devant l'univers, et plus les hommes d'Etat comme mon honorable ami s'occuperont du développement du Nord-Ouest, plus rapide sera la marche de la Confédération canadienne dans le chemin de la prospérité et de la grandeur.

#### PROROGATION.

Message de Son Excellence le gouverneur général apporté par le gentilhomme huissier de la Verge Noire :

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

M. TROW

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre à la salle du Sénat.

#### DANS LA SALLE DU SÉNAT.

Il a plu à Son Excellence donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :

Acte confirmant la charte de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Acte concernant la Convention internationale pour la protection des câbles sous-marins.

Acte à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Chatham.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des gypses et de colonisation de la Tobique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest.

Acte conférant certains pouvoirs à la Compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Acte autorisant la Compagnie d'assurance maritime des marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont international de Grenville.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte des procès expéditifs," chapitre cent soixante-quinze des Statuts révisés.

Acte autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte des Sauvages," chapitre quarante-trois des Statuts révisés.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de l'octroi d'une subvention à la Compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal.

Acte autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer New-York au Saint-Laurent et à Ottawa.

Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre quatre-vingt-dix-sept, concernant les passages d'eau.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance Keystone contre l'incendie.

Acte constituant en corporation la Compagnie de bateaux et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara-Falls.

Acte modifiant les différents actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance de la Puissance sur les glaces.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Annapolis-Atlantique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Acte concernant le chemin de fer de l'Ontario Central.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Acte concernant la Compagnie d'amélioration du haut de l'Outaouais.

Acte modifiant le chapitre vingt-sept des Statuts révisés, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

Acte concernant les annonces de fausse monnaie.

Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs d'York.

Acte modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Mille-Îles.

Acte modifiant l'Acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Église presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Acte modifiant le chapitre trente-deux des Statuts révisés, concernant les douanes.

Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises.

Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la Central Trust Company de New-York pour garantir une émission de débentures.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Acte autorisant la liquidation de la banque de London, en Canada.

Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor.

Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving.

Acte pour faire droit à Catherine Morrison.